

# AMUNDI RESPONSIBLE INVESTING - JUST TRANSITION FOR CLIMATE - I USD

REPORTING

Communication Publicitaire

28/02/2022

OBLIGATAIRE

Article 9

## Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **1 116,01 (USD)**  
 Date de VL et d'actif géré : **28/02/2022**  
 Actif géré : **453,45 (millions USD)**  
 Code ISIN : **FR0013294758**  
 Indice de référence :  
**100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)**  
 Notation Morningstar "Overall" © : **4**  
 Catégorie Morningstar © :  
**GLOBAL BOND - USD HEDGED**  
 Nombre de fonds de la catégorie : **311**  
 Date de notation : **28/02/2022**

## Objectif d'investissement (Source : Amundi)

L'objectif de gestion est de surperformer l'indice BLOOMBERG BARCLAYS EURO AGGREGATE CORPORATE tout en s'assurant que l'intensité carbone du portefeuille soit inférieure d'au moins 20% à l'intensité carbone du même indice. Les émissions carbone du portefeuille baissent annuellement.

## Profil de risque et de rendement (SRII) (Source : Fund Admin)



⬇ A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

⬆ A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRII correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

## Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

### Evolution de la performance (base 100) \* (Source : Fund Admin)



A : Reprise de l'historique de performances du FCP Amundi Green Bonds

### Performances glissantes \* (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le	1 mois	3 mois	1 an	3 ans	5 ans	Depuis le
	31/12/2021	31/01/2022	30/11/2021	26/02/2021	28/02/2019	-	28/11/2017
<b>Portefeuille</b>	-4,43%	-3,09%	-4,15%	-3,98%	9,29%	-	11,60%
<b>Indice</b>	-4,99%	-2,32%	-4,11%	-10,55%	0,55%	-	4,03%
<b>Ecart</b>	0,56%	-0,77%	-0,04%	6,57%	8,74%	-	7,58%

### Performances calendaires \* (Source : Fund Admin)

	2021	2020	2019	2018	2017
<b>Portefeuille</b>	-1,64%	7,97%	9,34%	1,40%	-
<b>Indice</b>	-7,98%	6,67%	9,65%	2,07%	-
<b>Ecart</b>	6,35%	1,29%	-0,31%	-0,67%	-

\* Source : Fund Admin Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

### Indicateurs (Source : Amundi)

	Portefeuille	Indice
<b>Sensibilité <sup>1</sup></b>	4,08	4,89
<b>Notation moyenne</b>	BBB-	BBB
<b>Taux de rendement</b>	2,08%	1,26%
<b>SPS <sup>3</sup></b>	8,83	7,66
<b>Spread moyen <sup>2</sup></b>	210	143
<b>Nombre de lignes</b>	152	3 394

<sup>1</sup> La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

<sup>2</sup> Spread : différence de rendement entre une obligation et son emprunt d'Etat de référence (Allemagne dans le cas de la zone Euro)

<sup>3</sup> SPS: Sensibilité Pondérée par le Spread

### Indicateur(s) glissant(s) (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	5 ans
<b>Volatilité du portefeuille</b>	2,97%	4,54%	-
<b>Volatilité de l'indice</b>	5,42%	4,97%	-
<b>Tracking Error ex-post</b>	5,50%	3,37%	-
<b>Ratio d'information</b>	1,26	0,87	-
<b>Ratio de Sharpe</b>	-1,29	0,53	-

### Analyse des rendements (Source : Fund Admin)

	Depuis le lancement
<b>Baisse maximale</b>	-7,63%
<b>Délai de recouvrement (jours)</b>	119
<b>Moins bon mois</b>	03/2020
<b>Moins bonne performance</b>	-4,27%
<b>Meilleur mois</b>	04/2020
<b>Meilleure performance</b>	3,41%

OBLIGATAIRE ■

Commentaire de gestion

L'évolution du marché obligataire en février s'est faite en deux temps. Celui-ci s'est d'abord focalisé sur un resserrement généralisé des politiques monétaires : les indicateurs de prix CPI ont continué de surprendre à la hausse aux Etats-Unis, comme en Europe (à respectivement 7.5% et 5.1%) alimentant les anticipations d'un durcissement plus rapide que prévu des politiques monétaires. Dans ce contexte, les taux ont poursuivi leur ascension, le 10 ans US dépassant les 2% et le Bund le niveau de 0.30% (une première depuis 2019). Puis, à partir du 11, le marché s'est focalisé sur les tensions grandissantes entre la Russie et l'Ukraine, débouchant sur un conflit armé le 23. Dès-lors, si les statistiques économiques font état d'une croissance solide, de marchés de l'emploi dynamiques et de chiffres d'inflation toujours élevés, le conflit entre la Russie et l'Ukraine modifie le contexte et renforce la hausse des prix énergétiques et l'incertitude, ce qui pourrait enrayer la normalisation attendue des politiques monétaires. D'ailleurs, la recherche de sécurité s'est traduite en fin de mois par des arbitrages d'actifs risqués vers les taux « sans risque » : les taux américain et allemand à 10 ans ont reflué de 21 pb et 17 pb respectivement par rapport à leurs plus hauts du mois, pour atteindre 1,82% pour le 10 ans US et 0,135% pour le taux à 10 ans allemand.

Sur le plan macroéconomique, l'impact le plus marquant de cette crise concerne l'envolée des anticipations d'inflation à court terme : les prix du pétrole comme du gaz s'envolent sur fond de rupture d'approvisionnement depuis la Russie, et poussent à la hausse les anticipations, de +60 pb à 2 ans et de +36 pb à 5 ans. Les révisions des prévisions d'inflation affectent essentiellement la partie courte par un effet « mécanique » alors que l'inflation de moyen/long terme incorpore une probabilité importante de ralentissement marqué de la croissance sous l'effet de la baisse du pouvoir d'achat. Ce dilemme entre une inflation plus haute, et plus longtemps, et l'effet négatif induit sur la croissance se retrouve au cœur des interrogations des banques centrales : est-ce de nature à repousser ou au contraire invalider la remontée annoncée des taux ? Question importante pour la direction des taux mais plus encore pour la forme de la courbe. Ainsi, les inconnues sur les retombées de cette crise pourraient amener les Banques Centrales à différer toute décision importante autre que celle nécessaire au maintien de la stabilité financière. Les réunions du mois de mars seront particulièrement scrutées.

Dans ce contexte, les spreads de crédit Euro IG se sont élargis de 33 points de base pour atteindre 148 points de base. La performance a été affectée négativement à la fois par l'élargissement des spreads et par la flambée des rendements souverains (le rendement du Bund 5Y augmentant de 29bps à -0,19% et le Bund augmentant de 9bps à 0,10%). Le marché a affiché une baisse de -2,69% (-1,87% de performance relative contre les bons du trésor à durée équivalente).

Sans surprise, les actifs à bêta élevé ont souffert, mais dans une moindre mesure que les actions (EuroStoxx -5,92%), les AT1 bancaires, les hybrides d'entreprise et le haut rendement affichant une performance de -3,62%, -3,68% et -3,11% respectivement. Sur le plan sectoriel, les secteurs de l'énergie et des services publics, principaux concernés et impactés par le contexte actuel affichent respectivement une performance relative de -2,55% et de -2,13% contre les bons du trésor à durée équivalente.

Ainsi, la valorisation du fond a reculé de -2,97% sur le mois, non loin de son indice de référence à -2,51%. Nous avons continué à réduire le risque global du portefeuille. Le Beta est désormais proche de neutralité (1.01) et la sensibilité taux du portefeuille reste bien en-dessous de celle de l'indice (4.18 vs 4.89).

Nous avons notamment réduit notre exposition aux obligations à bêta élevé, en particulier les obligations hybrides d'entreprises et les obligations financières subordonnées, susceptibles de sous-performer à court terme. Enfin, nous allons nous concentrer sur la sélection des émetteurs en raison de l'augmentation du risque idiosyncratique sur le marché.

L'évolution des spreads de crédit dépendra largement de l'ampleur des nouvelles sanctions potentielles imposées par les gouvernements occidentaux à la Russie et des mesures de rétorsion de la Russie, en raison de leur impact sur le sentiment du marché et des consommateurs et du prix de l'énergie.

Plus que l'exposition à la Russie (même indirecte) très faible du portefeuille, nous mobilisons nos efforts sur l'intégration des potentiels impacts de second-ordre, notamment ceux liés à l'explosion des prix de l'énergie. Si le marché semble avoir déjà intégré le risque géopolitique et les divers risques spécifiques liés au conflit, les conséquences du concert de sanctions et l'idée d'une stagflation à impact récessif en Europe nous conduisent à rester prudents. A cela s'ajoute l'inconnu des Banques Centrales. Etant donné les anticipations d'inflation, il leur reste peu de marge de manœuvre pour prolonger leur soutien au marché.

La thématique ESG du portefeuille lui a permis d'éviter certains des achoppements intervenus sur notre univers d'investissement. (Notamment les sous-performances des entreprises liées à l'exposition pétrole et gaz de la Russie)

Malgré le sous-jacent géopolitique des perturbations de marché de fin de mois, d'une certaine façon elles préfigurent des impacts financiers du risque carbone.

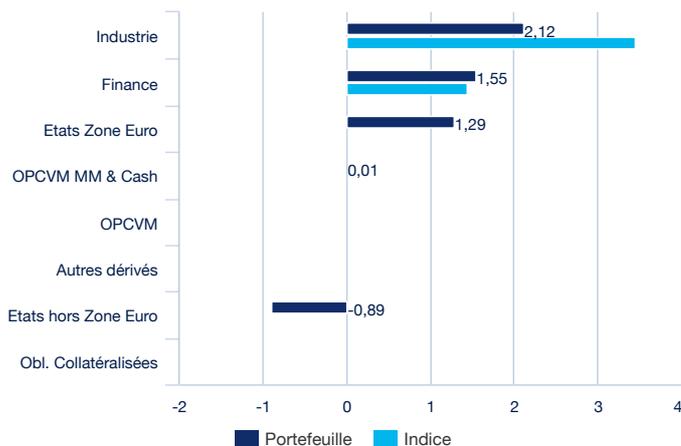
Devant l'urgence morale (ici les sanctions de la communauté internationale vis à vis d'un Etat, demain la nécessité de contre les conséquences de plus en plus imminentes du changement climatique), les décideurs publics et régulateurs peuvent prendre des mesures strictes d'auto-exclusion d'activités, aussi clés soient-elles pour le fonctionnement de l'économie à court-terme.

La faible intensité Carbone moyenne du portefeuille (142t de CO2 par millions d'Euro de Chiffre d'Affaires contre 244t pour le benchmark) est un bon indicateur de notre moindre exposition aux potentielles crises énergétiques à venir.

En terme de performance extra-financière, le fonds continue de faire mieux que son indice. L'empreinte carbone se situe plus de 30% sous celle de son indice de référence. Le fonds maintient une note ESG supérieure: C+ vs C ; une notre transition juste supérieure B vs B-, une température moyenne des émetteurs en portefeuille à 2.6°C contre 2.8°C et nous notons que nous n'avons pas en portefeuille d'émetteurs qui contribuerait au réchauffement de la planète de plus de 3,5°C à horizon 2050 selon l'analyse de notre fournisseur sur cet indicateur.

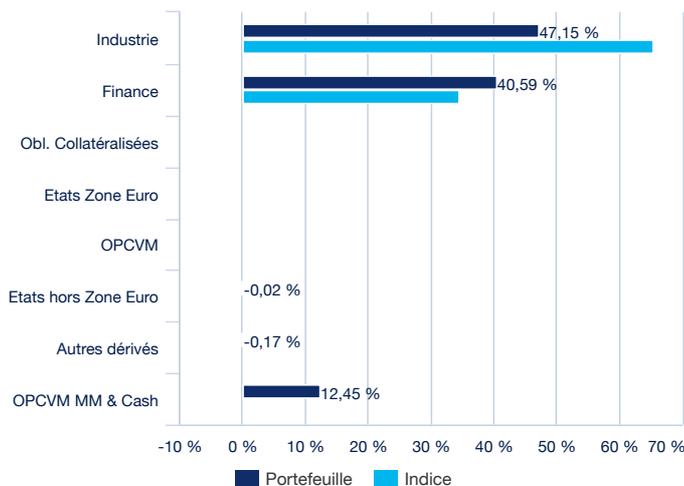
Répartition par secteur (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

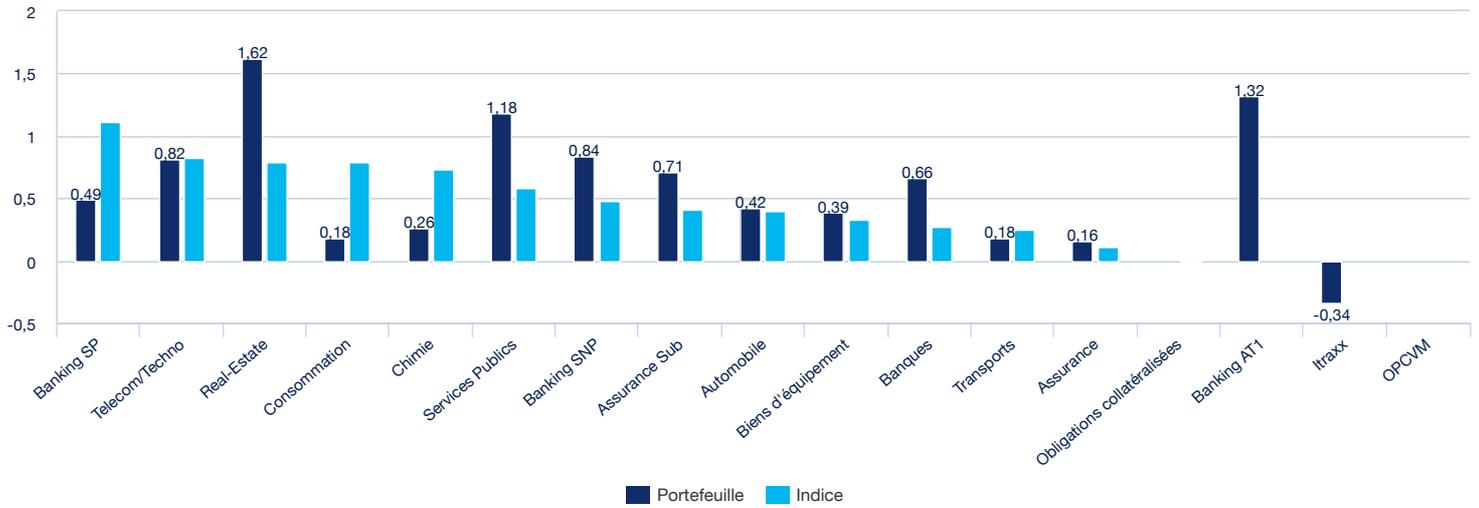
En pourcentage d'actif (Source : Amundi) \*



\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

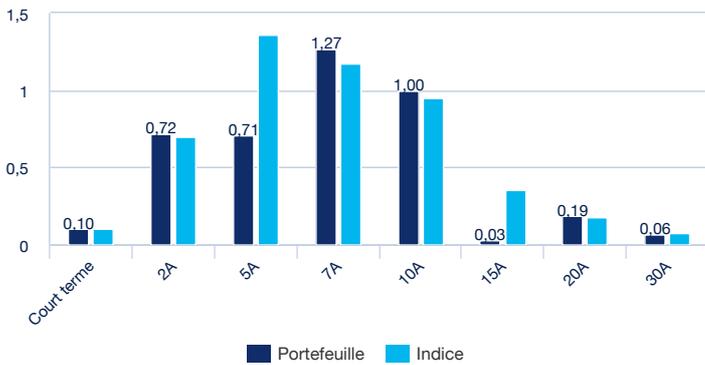
OBLIGATAIRE ■

Allocation sectorielle en SPS (%) (Source : Amundi)



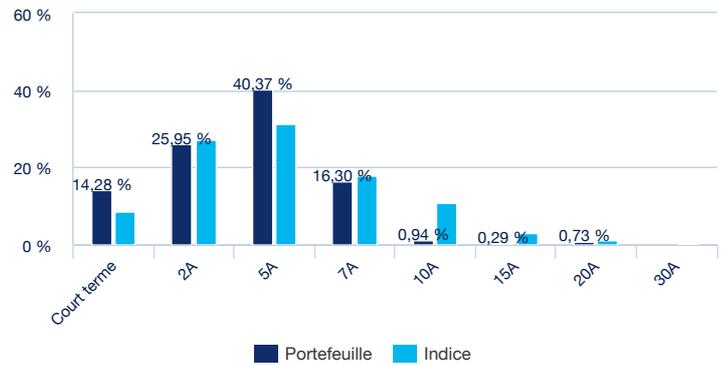
Répartition par maturités (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

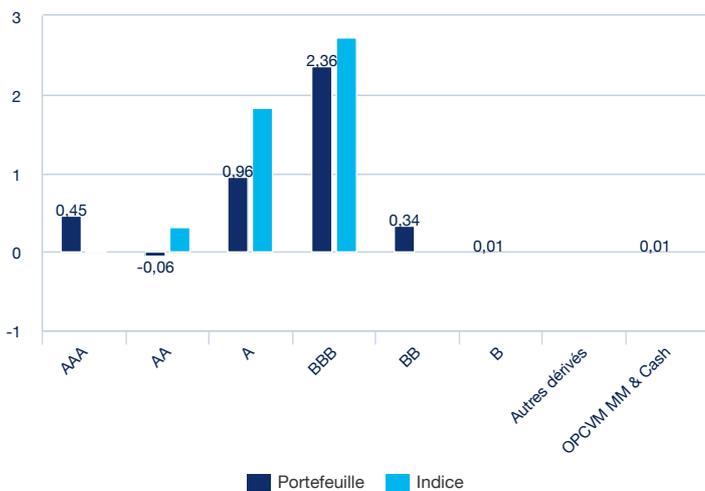
En pourcentage d'actif (Source : Amundi) \*



\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

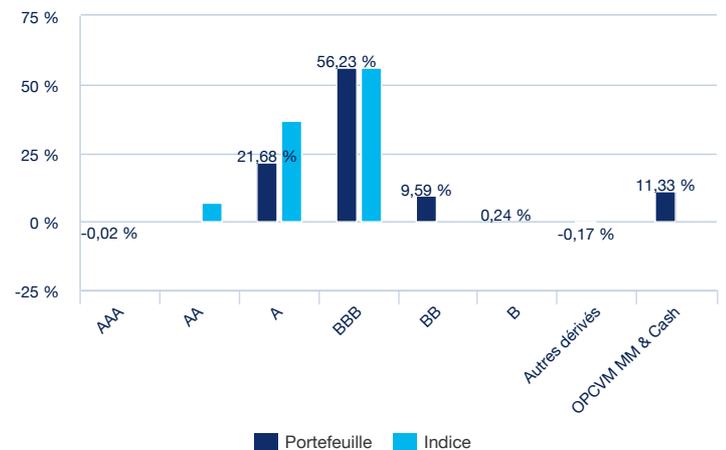
Répartition par notation (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



Dérivés inclus

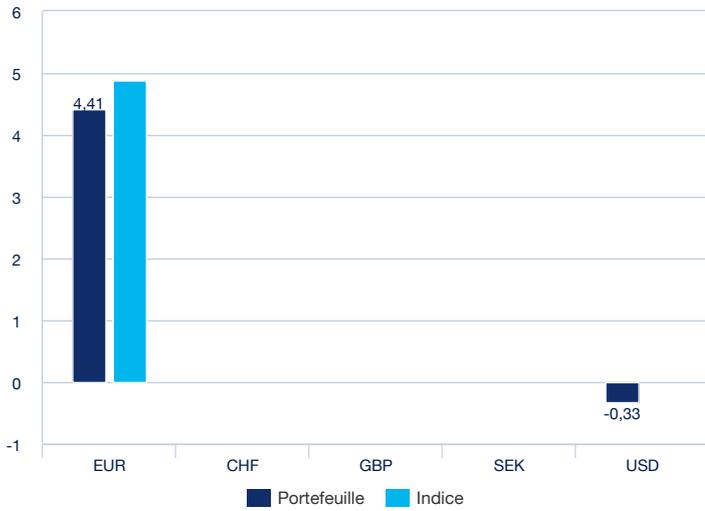
En pourcentage d'actif (Source : Amundi) \*



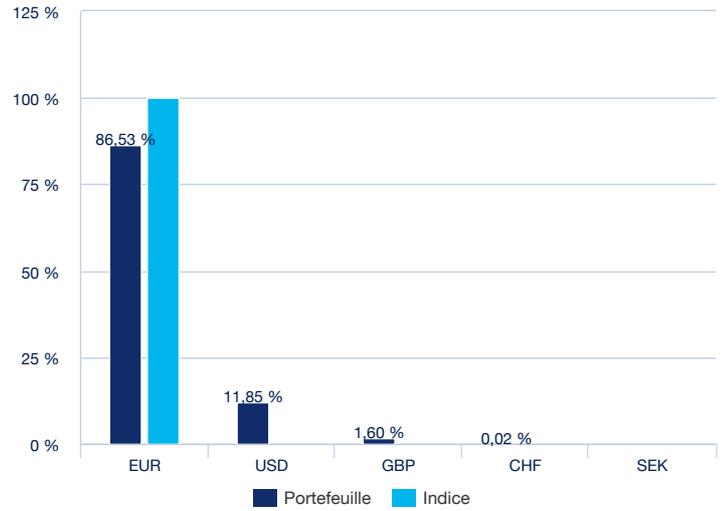
\* Le total peut être différent de 100%, car le cash différé est exclu

OBLIGATAIRE

Répartition par devise en sensibilité (Source : Amundi)



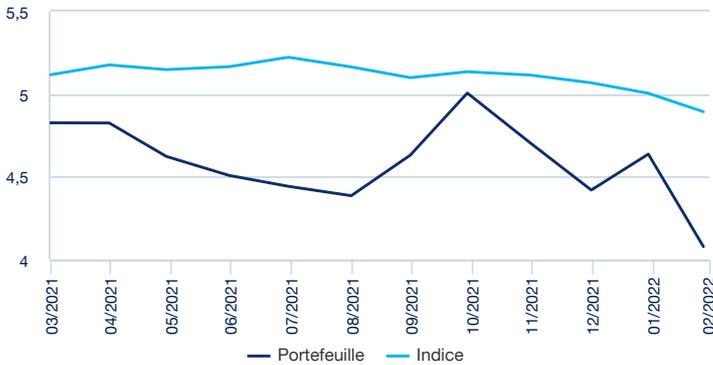
Répartition par devise en pourcentage d'actif (Source : Amundi)



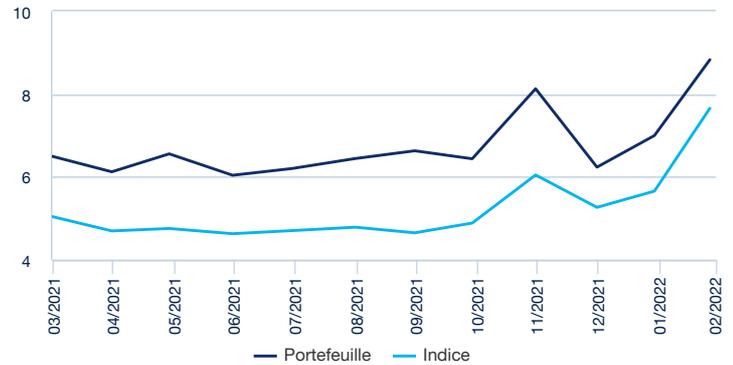
	Ecart (P - I)
<b>Principales surpondérations</b>	
Banking AT1	7,02%
Banking SNP	4,90%
Assurance Sub	4,57%
Real-Estate	4,46%
Banques	4,43%
<b>Principales sous-pondérations</b>	
Banking SP	-13,96%
Consommation	-7,17%
Chimie	-4,95%
Énergie	-4,69%
Automobile	-2,63%

Indicateurs de risque historique (Source : Amundi)

En sensibilité (Source : Amundi)



SPS (% source : Amundi)



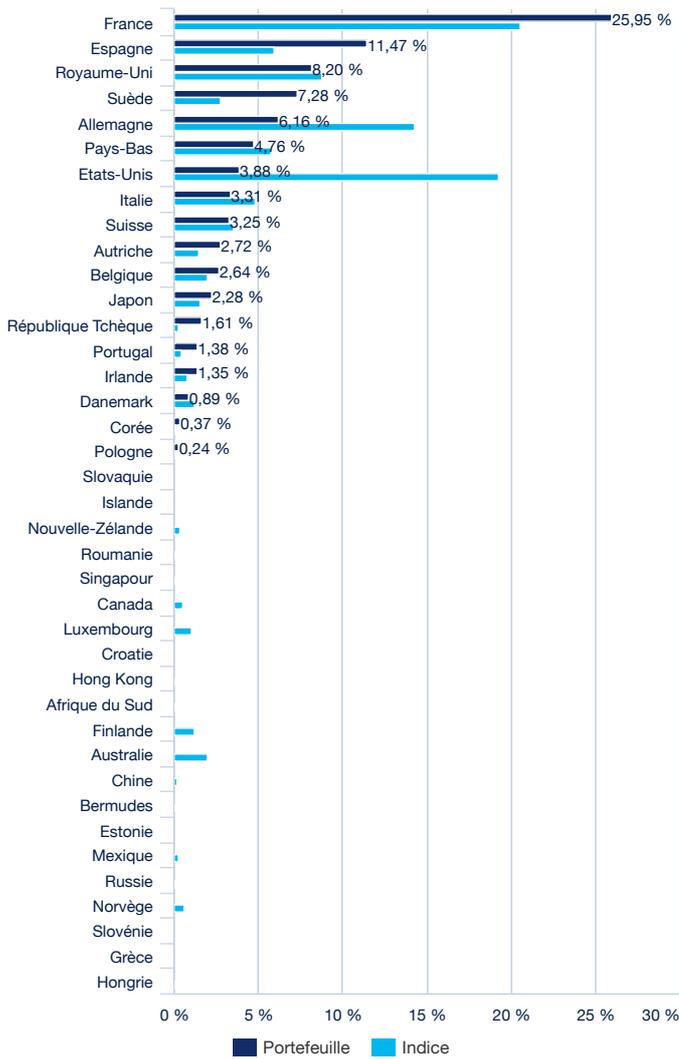
## OBLIGATAIRE ■

## Les principaux émetteurs (Source : Amundi)

	Secteur	% d'actif	Sensibilité	SPS Portefeuille	SPS Indice
<b>Emetteurs Etats</b>	-	-	-	-	-
<b>Emetteurs hors Etats</b>	-	-	-	-	-
BNP PARIBAS SA	Finance	4,11%	0,19	0,40%	0,11%
ELECTRICITE DE FRANCE SA	Industrie	3,41%	0,12	0,42%	-
IBERDROLA INTERNATIONAL BV	Industrie	2,90%	0,11	0,34%	0,04%
BANCO SANTANDER SA	Finance	2,88%	0,12	0,33%	0,06%
KBC GROUP NV	Finance	2,64%	0,11	0,17%	0,02%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARI	Finance	2,57%	0,09	0,21%	0,03%
ALLIANZ SE	Finance	2,40%	0,07	0,22%	0,03%
CAIXABANK SA	Finance	2,29%	0,08	0,16%	0,04%
ABN AMRO BANK NV	Finance	2,21%	0,04	0,17%	0,03%
CREDIT AGRICOLE SA	Finance	2,13%	0,09	0,26%	0,05%
RAIFFEISEN BANK INTERNATIONAL	Finance	2,00%	0,07	0,29%	0,02%
SAMHALLSBYGGNADSBOLAGET I N AB	Industrie	1,98%	0,08	0,24%	0,01%
LLOYDS BANKING GROUP PLC	Finance	1,87%	0,06	0,15%	0,01%
ORANGE SA	Industrie	1,64%	0,04	0,12%	0,09%
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES SA	Finance	1,64%	0,05	0,16%	0,04%

OBLIGATAIRE ■

Répartition géographique (Source : Amundi) \*



\* OPCVM MM & Cash exclus

## OBLIGATAIRE ■

## Caractéristiques principales (Source : Amundi)

Forme Juridique	SICAV de droit français
Société de gestion	Amundi Asset Management
Dépositaire	CACEIS Bank
Date de création du compartiment/OPC	04/01/2018
Date de création de la classe	04/01/2018
Devise de référence du compartiment	EUR
Devise de référence de la classe	USD
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	FR0013294758
Code Reuters	LP68454449
Code Bloomberg	AMDGIUC FP
Souscription minimum: 1ère / suivantes	100 part(s)/action(s) / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 12:25
Frais d'entrée (maximum)	0,00%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,80% TTC
Commission de surperformance	Non
Frais de sortie (maximum)	0,00%
Frais courants	0,70% ( prélevés )
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Historique de l'indice de référence	05/03/2021: 100.00% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E) 21/12/2015: 100.00% BLOOMBERG MSCI GLOBAL GREEN BOND HEDGED INDEX

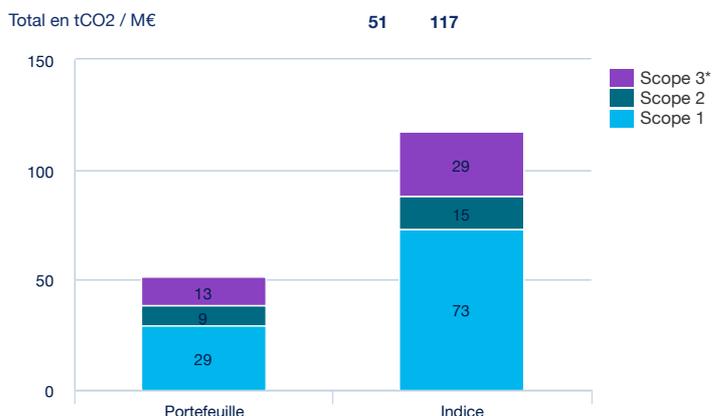
## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

L'information contenue dans ce document est exclusivement destinée aux investisseurs institutionnels, aux investisseurs professionnels, « qualifiés » ou spécialisés et aux intermédiaires financiers. Elle n'est pas destinée à être distribuée au grand public, à la clientèle de particuliers et aux clients d'institutions financières quelle que soit la juridiction en vigueur ni aux « R ressortissants des États-Unis ». De plus, tout destinataire de l'information doit être reconnu dans l'Union européenne comme investisseur « Professionnel » tel que le définit la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIFID ») ou chaque réglementation nationale et dans le cas de la Suisse comme « Investisseur qualifié » au sens de la loi fédérale suisse du 23 juin 2006 sur les organismes de placement collectif (CISA), de l'Ordonnance d'exécution du 22 novembre 2006 et de la circulaire FINMA 2013/9 sur la distribution de placements collectifs. L'information ne peut en aucune manière être distribuée au sein de l'Union européenne à un investisseur non « Professionnel » tel que le définit la directive MIFID ou, en Suisse, à un investisseur qui ne répond pas à la définition d'« Investisseur qualifié » selon la législation et la réglementation en vigueur.

**Empreinte Carbone du Portefeuille**

**Emissions carbone par million d'euros investis**

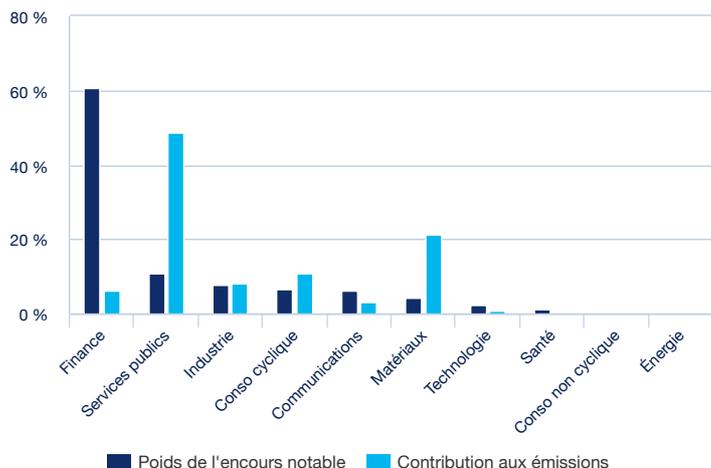


Indice : 100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)

Cet indicateur mesure les émissions du portefeuille en tonnes de CO2 équivalent par million d'euros investis. Il est un indicateur des émissions induites par l'investissement dans ce portefeuille.

\* fournisseurs de premier rang uniquement

**Contribution sectorielle aux émissions carbone**



Ce graphique compare le poids de chaque secteur à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille.

**Couverture de l'analyse des émissions carbone**

	Portefeuille	Indice
Poids de l'encours Noté/Total	86,31%	95,87%
Taux de couverture (Portefeuille/Indice) :	98,75%	96,03%

<sup>1</sup> Cette mesure correspond à la part des émetteurs privés pour lesquels nous disposons de données carbone rapportée à l'ensemble des émetteurs privés

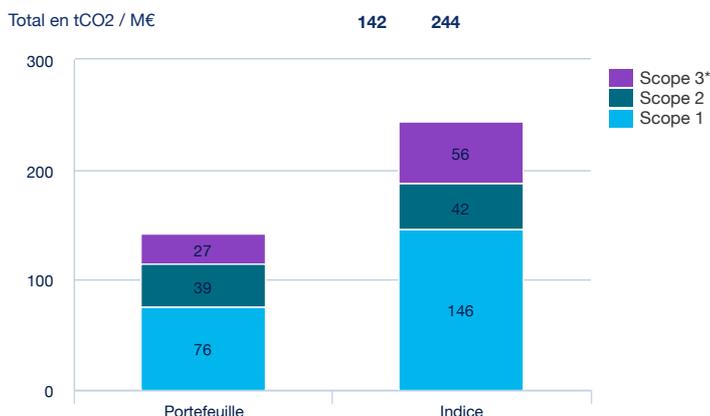
**Sources et définitions**

Les données sur émissions carbone sont fournies par Trucost. Elles correspondent aux émissions annuelles des entreprises et sont exprimées en tonnes équivalent CO2, i.e. elles regroupent les six gaz à effet de serre définis dans le protocole de Kyoto dont les émissions sont converties en potentiel de réchauffement global (PRG) en équivalent CO2.

**Définition des scopes :**

- **Scope 1** : Ensemble des émissions directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise.
- **Scope 2** : L'ensemble des émissions indirectes induites par l'achat ou la production d'électricité, de vapeur ou de chaleur.
- **Scope 3** : L'ensemble de toutes les autres émissions indirectes, en amont et en aval de la chaîne de valeur. Pour des raisons de robustesse des données, dans ce reporting nous faisons le choix de n'utiliser qu'une partie du scope 3 : les émissions amont liées aux fournisseurs de premier rang. Les fournisseurs de premier rang sont ceux avec lesquels l'entreprise a une relation privilégiée et sur lesquels elle peut directement influencer.

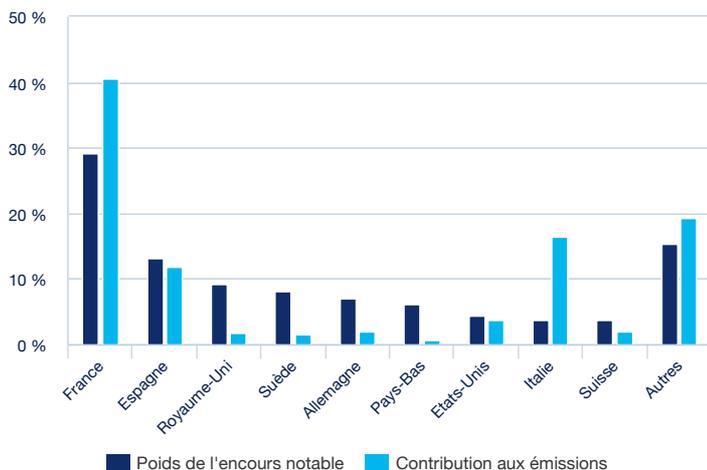
**Emissions carbone par million d'euros de chiffre d'affaires**



Indice : 100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)

Cet indicateur mesure la moyenne des émissions en tonnes de CO2 équivalent par unité de revenu des entreprises (en million d'euros de chiffre d'affaires). Il est un indicateur de l'intensité carbone de la chaîne de valeur des entreprises en portefeuille.

**Contribution géographique aux émissions carbone**



Ce graphique compare le poids de chaque pays à leur contribution aux émissions carbone du portefeuille.

**Indicateurs du périmètre**

	Portefeuille	Indice
Nombre total d'émetteurs	100	796

## OBLIGATAIRE ■

## Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. Concernant les mandats de gestion, ce document fait partie du relevé des activités de gestion de votre portefeuille et doit être lu conjointement avec tout autre relevé périodique ou avis de confirmation relatif aux opérations de votre portefeuille, fourni par votre teneur de compte. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHÈSE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

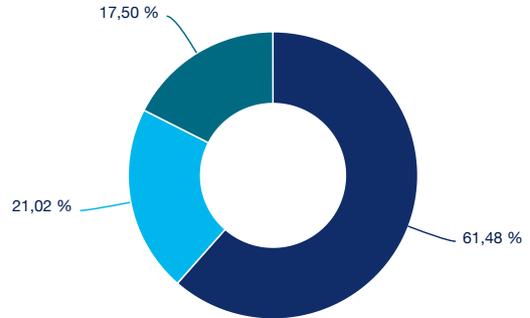
Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.

OBLIGATAIRE ■

Part des revenus Green & Brown

	Portefeuille	Indice
Part verte	8,75%	6,51%
Part brune	0,58%	1,47%

Objectif de réduction des émissions de Co2

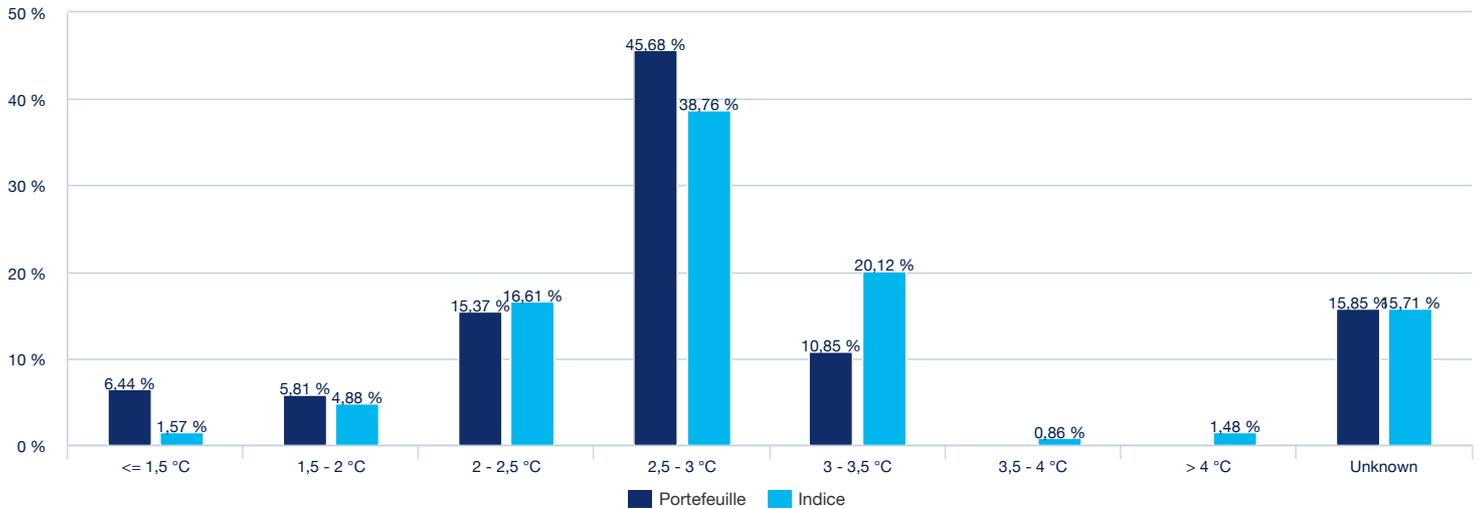


Température en °C (source : Iceberg Data Lab)

Portefeuille	Indice
2,59	2,79

■ Objectif SBT\* de réduction de Co2 ■ Objectif de réduction simple  
■ Autre (dont objectif via l'émission d'un Sustainability-Linked Bond)  
\* Science Based Target

Répartition des températures (source : Iceberg Data Lab)



Sources et définitions

Les données réserves carbone sont fournies par Trucost.

Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research. Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves. Ces données concernent les entreprises détenant ce types de réserves, appartenant aux secteurs des matériaux, énergies et des services aux collectivités.

**Objectifs de réduction :** Mesure la part d'émetteurs du portefeuille ayant déclaré un objectif de réduction de leur empreinte carbone. Permet de mesurer l'engagement des entreprises. La part des entreprises ayant fait valider leurs objectifs au SBT\* est également mesurer pour prendre en compte la qualité supérieure de ces indicateurs

**Température :** Mesure l'alignement de la trajectoire d'émissions carbone de l'émetteur avec les scénarios de réchauffement climatiques globales. Prend en compte les émissions passées ainsi que l'ambition de ces objectifs de réduction.

**Note de Transition Juste :** Allant de A (le meilleur) à G (le pire), la note de transition juste résume la manière dont les entreprises intègrent la dimension sociale de leur transition énergétique vis-à-vis de quatre parties prenantes : les territoires, les clients, les travailleurs et la société.

**Part verte :** Part des activités contribuant à la lutte contre le changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique dans le chiffre d'affaire de l'entreprise.

**Part brune :** Part des activités contribuant au dérèglement climatique dans le chiffre d'affaire de l'entreprise.

\* Science Based Target

## OBLIGATAIRE ■

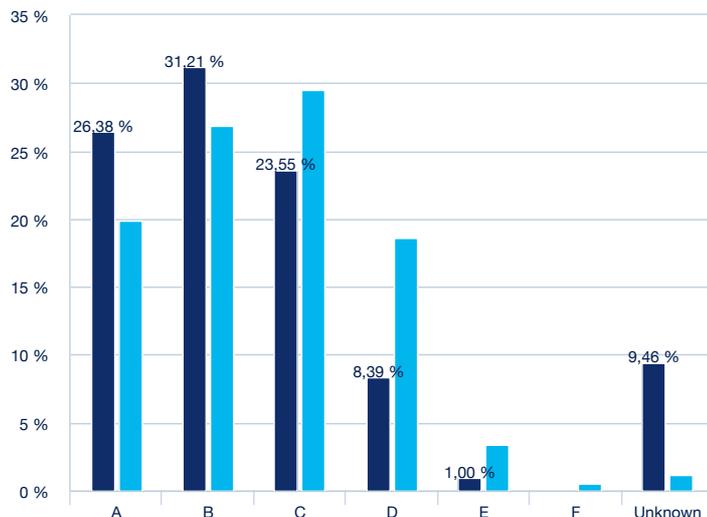
## Score Global de Transition Juste

Portefeuille	Indice
1.8065639687726	1.4002988825184

## Note Globale de Transition Juste

Portefeuille	Indice
B	B-

## Répartition par notation de Transition Juste



## Sources et définitions

Les données réserves carbone sont fournies par Trucost.

Les réserves carbone sont exprimées en émissions carbone potentielles grâce à la méthode du Potsdam Institute for Climate Impact Research. Les réserves des différentes énergies fossiles sont converties en émissions potentielles en tenant compte de la valeur calorifique et de la teneur en carbone des différentes réserves. Ces données concernent les entreprises détenant ce types de réserves, appartenant aux secteurs des matériaux, énergies et des services aux collectivités.

**Objectifs de réduction :** Mesure la part d'émetteurs du portefeuille ayant déclaré un objectif de réduction de leur empreinte carbone. Permet de mesurer l'engagement des entreprises. La part des entreprises ayant fait valider leurs objectifs au SBTi\* est également mesurer pour prendre en compte la qualité supérieure de ces indicateurs

**Température :** Mesure l'alignement de la trajectoire d'émissions carbone de l'émetteur avec les scénarios de réchauffement climatiques globales. Prend en compte les émissions passées ainsi que l'ambition de ces objectifs de réduction.

**Note de Transition Juste :** Allant de A (le meilleur) à G (le pire), la note de transition juste résume la manière dont les entreprises intègrent la dimension sociale de leur transition énergétique vis-à-vis de quatre parties prenantes : les territoires, les clients, les travailleurs et la société.

**Part verte :** Part des activités contribuant à la lutte contre le changement climatique ou à l'adaptation au changement climatique dans le chiffre d'affaire de l'entreprise.

**Part brune :** Part des activités contribuant au dérèglement climatique dans le chiffre d'affaire de l'entreprise.

\* Science Based Target

## OBLIGATAIRE

## Lexique ESG

## Investissement Socialement Responsable (ISR)

L'ISR traduit les objectifs du développement durable dans les décisions d'investissements en ajoutant les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) en complément des critères financiers traditionnels.

L'ISR vise ainsi à concilier performance économique et impact social et environnemental en finançant les entreprises et les entités publiques qui contribuent au développement durable quel que soit leur secteur d'activité. En influençant la gouvernance et le comportement des acteurs, l'ISR favorise une économie responsable.

## Critères ESG

Il s'agit de critères extra-financiers utilisés pour évaluer les pratiques Environnementales, Sociales et la Gouvernance des entreprises, Etats ou collectivités :

- « E » pour Environnement (niveau de consommation d'énergie et de gaz, gestion de l'eau et des déchets...).
- « S » pour Social/Sociétal (respect des droits de l'homme, santé et sécurité au travail...).
- « G » pour Gouvernance (indépendance du conseil d'administration, respect des droits des actionnaires ...).

## ISR selon Amundi

Echelle de notation de A (meilleure note) à G (moins bonne note)

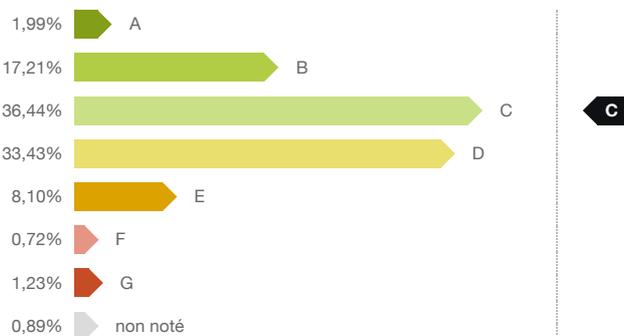


## Un portefeuille ISR suit les règles suivantes :

- 1-Exclusion des notes E,F et G<sup>1</sup>
- 2-Notation globale du portefeuille supérieure ou égale à C
- 3-Notation globale du portefeuille supérieure à la notation de l'indice de référence/univers d'investissement
- 4-Notation ESG de 90% minimum du portefeuille<sup>2</sup>

## Note ESG moyenne (source : Amundi)

Notation environnementale, sociale et de gouvernance

Du portefeuille<sup>2</sup>De l'univers de référence<sup>3</sup>

## Evaluation par critère ESG

Environnement	B-
Social	C+
Gouvernance	C-
<b>Note Globale</b>	<b>C+</b>

Indice : 100% BLOOMBERG EURO AGGREGATE CORPORATE (E)

Couverture de l'analyse ESG<sup>2</sup>

Nombre d'émetteurs	98
% du portefeuille noté ESG <sup>2</sup>	100%

<sup>1</sup> En cas de la dégradation de la notation d'un émetteur en E, F ou G, le gérant dispose d'un délai de 3 mois pour vendre le titre. Une tolérance est autorisée pour les fonds buy and hold.

<sup>2</sup> Titres notables sur les critères ESG, hors liquidités.

<sup>3</sup> L'univers d'investissement est défini par l'indicateur de référence du fonds. Si le fonds n'a pas d'indicateur, il se caractérise par la nature des titres, la zone géographique ainsi que les thèmes ou secteurs.

## OBLIGATAIRE ■

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.